

Réunion de l'Observatoire National des Métiers (ONM)

La séance est présidée par Mr Didier ZIELINSKI

1

L'ordre du jour :

- Bilan des séances ONM 2024
- Apports sur utilisation de l'IA chez France Travail
- Perspectives 2025
- Fiches emploi : changement d'intitulé pour les fiches emploi de Directeur (trice) territorial(e) et de Directeur (trice) territorial(e) délégué(e) - Filière management

• Bilan des séances ONM 2024 :

La Direction présente le bilan de l'année 2024 :

- L'ONM s'est réuni 10 fois au cours de l'année 2024.
- 6 premières réunions : actualisation de fiches emplois (mises à jour et transfert)
- 4 dernières réunions : évolution du référentiel des métiers en vue de la CPNN Classification

FO s'inquiète de la « courroie de transmission » entre l'ONM et la négociation classification. En effet, certains travaux risquent d'être obsolètes au vu des délais de mise en place des CPNN Classification (4 réunions prévues sur le premier semestre 2025 pour 2 seulement maintenues). **FO** rappelle sa demande de transformation de la CPNF en CPNEF (Commission Paritaire Nationale des Emplois et de la Formation) afin de traiter dans l'ensemble les dimensions des emplois et de la formation.

Concernant l'attractivité des emplois en interne (une des raisons avancées par la direction concernant l'origine des travaux), **FO** souligne qu'elle existe mais qu'il est rare que les agents du réseau puissent prétendre à un emploi dans le support et en particulier la DSI. Problème d'un manque d'attractivité financière pour les embauches externes.

La Direction indique que la CPNN de septembre sera conclusive : **FO** émet des doutes sur ce timing.

• Apports sur utilisation de l'IA chez France Travail

La première initiative sur l'IA date de 2018 avec le projet intelligence emploi (IE). L'apparition de l'IA générative a donné une nouvelle impulsion aux travaux sur le sujet qui devraient renforcer notre offre de service, selon la DG. La Direction insiste sur le fait que notre IA se développe sur les principes d'une charte éthique publiée en 2022 (7 principes).

FO évoque un animation vidéo « la journée d'Hanna » produite par la DG. Cette vidéo décrit une journée type assistée par l'IA

<https://videotheque.francetravail.tv/embed/media/b63ef7e9-8ddb-4005-9a90-cb2d4bcfb9e8/>



Quel acte intellectuel est vraiment effectué ? Aura-t-on le choix d'utiliser l'IA ?

Sur quoi se base la DG pour affirmer que cela va renforcer l'offre de service ?

La Direction indique que l'IA doit servir à gagner du temps. **FO** s'interroge des conséquences sur l'intensification du travail, que peut avoir ces gains de temps. Est-ce pour travailler encore plus vite ? Si le seul but recherché est une massification de l'activité sans temps de réflexion, alors l'IA causera une charge mentale qui risque d'entraîner des RPS.

Réponses direction :

La vidéo sur le parcours d'Hanna visait à montrer toute l'entière des possibilités sur une journée. La DG affirme que l'IA peut être utilisée à des moments clés.

Impacts sur les pratiques professionnelles : l'IA va intervenir sur les tâches à faibles valeurs ajoutées (administratives, chronophages etc.). Elle doit servir à l'optimisation de certains processus de prises en charge. Concourir à une activité existante et non l'annihiler.

Face à l'ampleur des questions, une séance supplémentaire de l'ONM est prévue le 11 juin.

• **Perspectives 2025**

Pour la filière relation de service : La Direction indique se concentrer sur le métier du conseil à l'emploi et à l'entreprise.

Deux objectifs :

- Actualiser et prendre en compte toutes les transformations qui sont mises en œuvre (ouverture RPE)
- Actualiser le référentiel pour travailler toutes les évolutions et parcours professionnels.

Autres sujets de réflexion :

- Les emplois à France Travail Service (FTS) dont celui de gestionnaire recouvrement
- Travailler sur l'emploi de gestionnaire appui et le chargé d'accueil et d'information pour voir si l'on peut conduire vers des évolutions professionnelles
- Travailler sur l'emploi de psychologue du travail
- Expérimentation MSA (en cours) pour voir ses effets sur le conseil en emploi

Pour **FO**, une question se pose : L'ONM doit-il commencer les travaux ou est-ce qu'il doit y avoir, au préalable, une info/consultation sur les différents sujets (notamment filières du conseiller) ?

La Direction répond qu'il n'y a absolument pas de sujet de faire « voler » les filières. Il s'agit d'informer sur différents travaux d'analyse.

Pour les fonctions support : Possibilité de création d'un emploi de Product Manager. D'où découleraient certainement des modifications dans ceux de « Chef de projet », « Chargé de MOA » et « Analyste métier SI ».

Reflexions sur la création de l'emploi d'ergonome et sur la manière dont il pourrait être décliné dans le référentiel des métiers. **FO** s'interroge sur la nécessité de créer une ou deux fiches métiers d'ergonome ? Il y a les ergonomes informatiques et les ergonomes environnement de travail. La DG va réfléchir à notre proposition.

Juriste en droit social : La Direction a pris en compte des remarques et inquiétudes des organisations syndicales.

Rejoignez-nous !



Adhérez

La délégation **FO** : Loïc BARBOUX, Isabelle MARLETTA

<https://fofrancetravail.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr

FO a demandé que soit réalisée, dans le cadre de l'ONM, une étude d'impact sur les emplois de la fonction support dans le cadre du programme efficacité. 600 postes, d'ici 2027, seront redéployés vers le réseau ce qui doit interroger sur le contenu des fiches métiers.

La DG indique que, pour elle, il n'y a pas d'impact sur les métiers. **FO** ne partage pas cette analyse.

- **Fiches emploi : changement d'intitulé pour les fiches emploi de Directeur (trice) territorial(e) et de Directeur (trice) territorial(e) délégué(e) - Filière management**

Elargissement de Directeur Territorial (et Délégué) en deux ramifications :

- Directeur Territorial (et Délégué)
- Directeur Départemental (et Délégué)

Ceci afin de mieux correspondre à la réalité des établissements notamment dans les DROM. Dans l'ensemble des départements, le DT deviendra DD, sauf pour la Corse et les DROM où l'appellation DT perdurera. Ce changement est une volonté forte de la DG d'impulser ce changement.

FO s'interroge s'il s'agira d'un choix personnel sur l'appellation : Il ne s'agit pas d'un choix individuel mais d'une cohérence d'une région ou d'un établissement.

